



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégories 3.11 et 3.12

Numéro de la demande : 2020-2142
Demande : Modifications de l'étiquette d'un produit – Nouveaux organismes nuisibles et nouveau site ou nouvelle culture hôte
Produit : Herbicide Chikara 25WG
Numéro d'homologation : 33130
Principe actif (p.a.) : Flazasulfuron
Numéro de document de l'ARLA : 3259872

But de la demande

La présente demande visait à modifier l'étiquette de l'herbicide Chikara 25WG pour y ajouter le bleuet nain comme culture hôte ainsi que des allégations relatives à l'efficacité pour la répression en prélevée de la fétuque chevelue, de la verge d'or à feuilles de graminée et de la roselle à la dose maximale de 200 g/ha indiquée sur l'étiquette.

Évaluation des caractéristiques chimiques

Aucune évaluation des caractéristiques chimiques n'était requise aux fins de la présente demande.

Évaluation sanitaire

Une évaluation qualitative a été effectuée pour les travailleurs manipulant l'herbicide Chikara 25WG pour le traitement des bleuets nains. L'exposition des travailleurs ne devrait pas présenter de risques préoccupants s'ils suivent le mode d'emploi figurant sur l'étiquette et portent l'équipement de protection individuelle qui y est indiqué.

Afin d'étayer l'extension du profil d'emploi du flazasulfuron pour la suppression ou la répression en prélevée ou postlevée des mauvaises herbes dans les bleuets nains dormants, on a réévalué des études sur le métabolisme des raisins et des tomates, une étude sur la quantité des résidus sur les raisins et des données sur le devenir environnemental du flazasulfuron dans le cadre de la présente demande. Des données sur les résidus provenant d'essais supervisés sur les olives, les agrumes, les noix et la canne à sucre aux États-Unis ont également été évaluées.

Limite maximale de résidus

La limite maximale de résidus (LMR) recommandée pour le flazasulfuron était fondée sur des données d'essais en champ menés aux États-Unis sur des olives, des agrumes, des noix et de la canne à sucre présentées avec la demande; dans le cadre des essais, du flazasulfuron avait été appliqué à la base des plantes, à des doses variant de 1,0 à 3,7 fois la dose approuvée dans les

BPA, et les cultures ont été récoltées à maturité (à des délais d'attente avant récolte de 1 à 272 jours), comme le montre le tableau 1.

TABLEAU 1. Résumé des données sur les essais en champ utilisées pour étayer la limite maximale de résidus

Dénrée	Méthode d'application et dose d'application totale (g p.a./ha)	Délai d'attente avant la récolte (jours)	Résidus de flazasulfuron (ppm)		LMR recommandée (ppm)
			MPFET	MPEET	
Raisins	Application au sol/167 à 177	74 à 77	< 0,01	< 0,01	0,01 (bleuets nains)
Oranges	Application au sol/172 à 178	1	< 0,01	< 0,01	
Pamplemousses			< 0,01	< 0,01	
Citrons			< 0,01	< 0,01	
Canne à sucre	Application au sol/170 à 184	179 à 180	< 0,01	< 0,01	
Olives	Application au sol/173 à 178	20	< 0,01	< 0,01	
Amandes	Application au sol/106 à 110	123 à 155	< 0,01	< 0,01	
Noix de pécan	Application au sol/52 à 54	154 à 272	< 0,01	< 0,01	

MPFET = moyenne la plus faible des essais sur le terrain; MPEET = moyenne la plus élevée des essais sur le terrain

D'après le profil d'utilisation approuvé et le calendrier d'application aux bleuets nains, et selon les données disponibles, les résidus de flazasulfuron ne devraient pas dépasser 0,01 ppm lorsqu'une dose de 50 g. m.a./ha/saison est utilisée et que la culture est récoltée l'année suivante. L'utilisation proposée du flazasulfuron sur les bleuets nains ne constitue un risque préoccupant pour la santé en cas d'exposition alimentaire aiguë ou chronique (nourriture et eau potable) pour aucun segment de la population, notamment les nourrissons, les enfants, les adultes et les personnes âgées. L'ARLA recommande qu'une LMR de 0,01 ppm soit précisée pour les résidus de flazasulfuron sur les bleuets nains.

Aucune évaluation toxicologique n'était requise aux fins de la présente demande.

Évaluation environnementale

L'ajout des bleuets nains et des allégations supplémentaires concernant les espèces nuisibles à l'étiquette de l'herbicide Chikara 25WG ne devrait entraîner aucun risque supplémentaire pour

l'environnement. Le profil d'emploi de ce produit correspond au profil d'emploi homologué du principe actif. Des modifications à l'étiquette du produit sont nécessaires, y compris l'ajout de zones tampons aux fins d'utilisation sur les bleuets nains.

Évaluation de la valeur

Les renseignements sur la valeur soumis pour examen comprenaient une justification scientifique et des données issues d'essais répétés en champ. L'ensemble de ces renseignements ont démontré que l'application en prélevée de l'herbicide Chikara 25WG à la dose maximale de 200 g/ha indiquée sur l'étiquette offre une répression acceptable de la verge d'or à feuilles de graminée, de la roselle et de la fétuque chevelue, alors que les bleuets nains présentaient une marge de tolérance adéquate à une application au printemps et à l'automne de l'herbicide Chikara 25WG selon le mode d'emploi de l'étiquette.

L'homologation de l'herbicide Chikara 25WG aux fins d'utilisation sur les bleuets nains donne aux cultivateurs canadiens une option pour la prise en charge d'une grande variété de graminées, de latifoliées et de carex avec une activité résiduelle dans le sol. L'inclusion des allégations de répression de la verge d'or à feuilles de graminée, de la roselle et de la fétuque chevelue offre aux cultivateurs un outil pour la prise en charge de ces mauvaises herbes difficiles à éliminer dans les bleuets nains comme il y a peu de produits sur le marché pour lutter contre ces mauvaises herbes.

Conclusion

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire a évalué les renseignements fournis et elle les juge suffisants pour appuyer les modifications à l'étiquette de l'herbicide Chikara 25WG.

Références

Numéro de document de l'ARLA	Référence
3126497	2020, Flazasulfuron 25WG 5.2,5.3, DACO: 5.2,5.3
2551257	2009, Magnitude of Residues of Flazasulfuron and DTPU on Grapes - USA in 2008, DACO: 7.2.1, 7.4.1, 7.4.2.
3126498	2020, Flazasulfuron 25WG Herbicide (flazasulfuron) for weed control in Lowbush Blueberries, DACO: 7.4
3126499	2015, Magnitude of Residues of Flazasulfuron on Olives - USA in 2014, DACO: 7.4,7.4.1
3126500	2009, Magnitude of Residues of Flazasulfuron and DTPU on Citrus - USA in 2008, DACO: 7.4,7.4.1
3126501	2009, Magnitude of Residues of Flazasulfuron on Sugarcane - USA in 2008, DACO: 7.4,7.4.1
3126502	2013, Magnitude of Residues of Flazasulfuron on Almonds & Pecans - USA in 2011, DACO: 7.4,7.4.1
3126504	2020, Value summary for Flazasulfuron 25WG Herbicide (Chikara Herbicide) -

Label expansion for the addition of weed control in blueberries, DACO: 10.1, 10.2.1, 10.2.2, 10.2.3.2(B), 10.2.3.3(B), 10.2.3.4(B), 10.3, 10.4, 10.5, and 10.6.

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par la ministre de Santé Canada, 2021

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou du produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique ou mécanique, photocopie, enregistrement sur support magnétique ou autre, ou de la verser dans un système de recherche documentaire, sans l'autorisation écrite préalable de Santé Canada, Ottawa (Ontario) K1A 0K9